

Québec, le 28 juin 2024

Monsieur Claude Marchand  
Directeur général  
Collège LaSalle  
[DG@collegelasalle.com](mailto:DG@collegelasalle.com)

Monsieur le Directeur général,

Le 22 février 2023, vous receviez une lettre, du sous-ministre adjoint des affaires collégiales et des interventions régionales, établissant le contingent particulier du Collège LaSalle pour l'année 2023-2024.

Plus d'un an plus tard, soit le 27 mai 2024, en réponse à une lettre de votre part datée du 29 février, M<sup>me</sup> Paule De Blois, sous-ministre de l'Enseignement supérieur, vous informait que le contingent particulier du Collège Lasalle pour l'année 2023-2024 ne pouvait être revu à la hausse.

Pour l'année scolaire 2023-2024, les inscriptions de votre collège dépassent le contingent particulier autorisé annuellement de 716 étudiants. Conformément aux modalités prévues à l'annexe 141 « Dépassement de l'effectif total particulier et du contingent particulier autorisé » du *Régime budgétaire et financier des établissements privés d'ordre collégial pour l'année scolaire 2023-2024*, le ministère de l'Enseignement supérieur doit récupérer le montant des subventions versées en trop et percevoir le retranchement prévu au *Règlement concernant les retranchements aux subventions versées aux établissements offrant l'enseignement collégial* (RLRQ, c. C-11, r. 13) pour un montant totalisant 8 781 740 \$.

Pour convenir des modalités de récupération des sommes dues et obtenir de plus amples renseignements, nous vous invitons à joindre M<sup>me</sup> Geneviève Bouchard, directrice générale du financement, à l'adresse [genevieve.bouchard@mes.gouv.qc.ca](mailto:genevieve.bouchard@mes.gouv.qc.ca).

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, nos salutations distinguées.

Le directeur général des affaires  
collégiales et des relations du travail,



Saël Gagné-Ouellet pour  
Christian Lavoie

La directrice générale du  
financement,



Geneviève Bouchard

c. c. : M. Robert Moore, responsable des ressources financières, Collège LaSalle  
M. Eric Beauregard, directeur de la gestion d'offre et de la formation continue par  
intérim et directeur de l'enseignement privé, ministère de l'Enseignement supérieur